

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 A 00210

Numéro SIREN : 815 330 436

Nom ou dénomination : M. Grégory LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt 6696



② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2021

Formulaire obligatoire (article 912, 913 et 914 du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		LAPIERRE Gregory		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		2018		Exercice N clos le		
						13/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	131 116	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (D)						232	131 116
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	13 939
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)			243		244	5 568
Rémunérations du personnel *						250	59 900	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	26 406	
Dotations aux amortissements *						254	287	
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262		
Total des charges d'exploitation (H)						264	106 100	
<b>1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	25 016	
Produits financiers (III)	281					294	1 984	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) (Part des loyers dispense de réintégration (art. 240 septies D))			347		300	45	
				348				
Impôt sur les bénéfices *						306	3 298	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	19 690	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	19 690	
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGD) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			3 455	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	327		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	328		330	45
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispense de réintégration (art. 240 septies D))			329		351	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				308			
Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				300				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						307		
Deductions	Entreprises nouvelles (44, sixies)	380		ZFU-TE (44, octes et octes A)	387		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (41, septies)	381		JEI (44, sixies A)	389			
	ZRD (44, terdecies)	327		ZRR (44, quindecies)	338			
	Bassins (emploi et redynamiser) (art. 44 duodecies)	391						
	ZFANG 44, quatordecies	443		Investissements outre-mer	447			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	392		Zone de développement prioritaire (44 septies)	393			
	Crédite due au report en arrière du déficit				316		350	157
	Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis)	653		Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis B)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis B)	647			
	Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis C)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39, 42 bis C)	641			
Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis F)	649		Deduction exceptionnelle (Art 39, 42 bis G)	642				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>		Benefices col. 1, Déficit col. 2		352		354	23 033	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Benefices col. 1, Déficit col. 2		370		372	23 033	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire



③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

I		<b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	205 628	402		401		406	205 628					
	Autres	410		412		411		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		421		426						
	Constructions	430		432		431		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		441		446						
	Installations générales, agencements divers	450		452		451		456						
	Matériel de transport	460		462		461		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	583	472		471		476	583					
Immobilisations financières	480		482		481		486							
<b>TOTAL</b>		490	206 211	492		491		496	206 211					
II		<b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		501		504		503				
	Terrains	510		512		511		514		513				
	Constructions	520		522		521		524		523				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		534		533				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		544		543				
	Matériel de transport	550		552		551		554		553				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	295	561	287	564	563		583			
<b>TOTAL</b>		570		572	295	571	287	574	573		583			
III		<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		0,9 %; 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS; 12,8 % pour les entreprises à l'IR (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme							
					⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
<b>TOTAL</b>	578	580	582	581	586	581	587	589						
			Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Regularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					590	585	597	599						

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 288 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (dans le 502 septies  
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : LAPIERRE Gregory		Neant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
			Diminutions reprises de l'exercice
			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
TOTAL		680	682
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises	
Immoh. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2
Constructions	720	725	3
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745	5
Matériel de transport	750	755	6
Autres immobilisations corporelles	760	765	7
TOTAL		770	775
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>		<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 39C du CGI)	996
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960		
Total des déficits restant à reporter	970		
<b>IV DIVERS</b>			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		981	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI (dont cotisations facultatives Madrim)	425		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		980	2 6 4 0 6
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	329		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2035-NOT-SD.